



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Paris le 30 octobre 2018

Mesdames et Messieurs les adhérents d'une structure membre de l'UFUTA,

Depuis l'an dernier, sous couvert de votre Président(Présidente) ou Directeur (Directrice) , je me permets de tisser un lien direct entre vous et l'UFUTA, cette Union souvent peu connue qui rassemble les Universités Permanentes (UP), Universités Inter Ages (UIA), Université du Temps Libre ou du Tiers Temps (UTL ou UTT) sur l'ensemble du territoire national.

J'ai cette année la fierté de vous annoncer que le projet UFUTA ambition 2020 est entré dans sa phase de mise en œuvre. Ce projet se décline en trois éléments dont je souhaite vous parler plus en détail.

1° - Le Partage de conférenciers. Il est pleinement opérationnel sur notre site UFUTA dans sa partie protégée. Votre structure peut choisir un conférencier et vous le proposer dans le cadre de son calendrier annuel. J'espère que vous aurez plaisir à écouter ceux qui viendront des quatre coins de la France vous faire partager leurs passions.

2° - Le soutien aux projets. L'UFUTA a décidé de fournir une aide financière aux structures qui le désirent et qui font acte de candidature autour d'un projet. L'an dernier, le colloque organisé par l'Université du Temps Libre d'Orléans ainsi que l'Université d'Orléans avec qui elle a un lien organique, ont bénéficié de la participation financière de l'UFUTA.

3° - L'interconnexion des structures membres de l'UFUTA. Concrètement, cela signifie que si vous déménagez en cours d'année universitaire, vous pourrez vous inscrire gratuitement dans la structure proche de votre nouveau domicile, à condition bien entendu que celle-ci soit également membre de l'UFUTA. **C'est l'UFUTA qui règlera alors les sommes dues à la structure d'accueil en terme de droits d'inscription.** Les autres frais ne seront pas pris en compte. Attention cela ne pourra se faire **que lors de la même année de votre inscription initiale.** C'est une sorte de transfert d'adhésion qui assure la continuité de celle-ci à travers toute l'UFUTA.

Pour faciliter les démarches, il est nécessaire que vous ayez sur votre carte **le logo de l'UFUTA.** Celui-ci permettra à la structure accueillante de savoir que vous rentrez bien dans le cadre du dispositif, et servira aussi à l'UFUTA **de preuve**, pour son engagement financier. **Vous devrez la fournir au moment de votre nouvelle adhésion.** Veuillez également vérifier que l'UTL34 ainsi que la structure d'arrivée participent au système. Elles doivent normalement s'être déclarées auprès de nous.

J'attire à ce sujet votre attention sur le fait que d'avoir le logo UFUTA sur votre carte d'adhérent, ou un sticker de ce même logo, ne vous accorde pas de droits supplémentaires ou ne signifie pas que vous adhérez vous-même à l'UFUTA. Les adhérents de l'UFUTA sont les structures, personnes morales, qui désignent ensuite des délégués pour les représenter. **Ce logo est avant tout un outil d'information** vous indiquant que votre structure fait partie d'une Union Nationale. L'UFUTA est (trop) souvent **méconnue de vous.** Ce logo est la preuve que **l'UFUTA existe, vous l'avez rencontrée en toute laïcité du propos.**

2019 est une année importante pour l'UFUTA. **En Juin** se tiendront nos XIXème Assises organisées par l'UTL dans la ville d'Évry. C'est un moment d'échanges, de réflexions autour du thème choisi par le Comité Scientifique de l'UFUTA « Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de la société ».

Au cours de ces Assises, il y aura la remise des prix du concours des plumes d'or et d'argent ainsi que le concours des Chardons et photos. Il vous reste encore un peu de temps pour y participer à travers votre structure.

J'espère que vous ferez partie de la délégation de votre structure et que j'aurai l'occasion de vous y rencontrer, peut-être au moment de la remise des prix.

Sachez qu'en juin dernier l'UFUTA a récompensé deux ouvrages dans le cadre **du prix de la recherche**. Ils sont arrivés premier ex aequo. Il s'agit des livres dont le titre est le suivant:

1 – *Le Mans: 1911-1921, Une décennie difficile*, présenté par l'UTL du Mans,

2 – *Histoire de la vigne et du vin en Essonne*, présenté par l'UTL Essonne,

Un exemplaire de chaque ouvrage devrait en principe être consultable auprès de l'UTL34. Si tel n'était pas le cas, faites-nous remonter l'information par le biais de votre Président.

Félicitations à leurs auteurs.

Mme la Ministre des solidarités et de la santé lance une grande consultation citoyenne dont le thème est « **Comment mieux prendre soin de nos aînés ?** ». L'UFUTA s'est inscrite et a laissé un message sur le site make.org qui gère la consultation citoyenne. Il serait à mon avis utile, que vous votiez sur le texte que nous avons proposé :

« *Il faut soutenir les associations type Université du temps libre pour accompagner le bien vieillir dans notre société en pleine mutation* ».

Elle apparaît sous le prénom « Stéphane » âge 40 ans (celui de l'UFUTA). Pour votre information, nous ne disposons que de 140 caractères

Vous avez jusqu'à **fin novembre** pour le faire.

Voilà en quelques mots ce que l'UFUTA a engagé au nom des structures qui la composent mais aussi, en filigrane, en votre nom. Vous le savez, pendant mon mandat, je souhaite engager l'UFUTA dans le partage de tout ce qui fait la richesse de nos UTL. C'est tout le sens que doit avoir une Union Nationale et que porte le projet UFUTA Ambition 2020. Chaque structure et chaque adhérent de chaque structure doit se réjouir de faire partie de ce grand ensemble et être fier, à travers l'UTL34, d'y participer

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de l'UFUTA (www.ufuta.fr) pour vous tenir informé de ce que nous proposons. Ce site internet va bientôt être rénové en profondeur. Vous pouvez nous contacter pour faire part de vos remarques et suggestions.

Très chers adhérents, je souhaite à chacun d'entre vous, une excellente année universitaire

Très cordialement,

Stéphane Ravaille
Président de l'UFUTA

